



Envoyé en préfecture le 10/11/2020

Reçu en préfecture le 10/11/2020

Affiché le

SLO 52

ID : 033-213300700-20201103-202074-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 3 novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de BRACH, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales

Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 octobre 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Magali LARAPIDIE, Renaud CHEIN, Colette DUPIN, Gilles RODRIGUEZ, Sophie OLIAS—ZEITSCHERL, Isabelle DUVILLARD, Catherine SANCHEZ.

Etaient absent excusé : Mme BOURDELAS Chantal, pouvoir à Mme LARAPIDIE Magali, M ; Mme JOLLY Audrey pouvoir à M. NAVELLIER Gilles, M. MEYRE Franck pouvoir M. CHAUSSONNET Denis.

Secrétaire de séance : M. LASSALLE Jacques

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE 2020/74 N°30

APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDULLIENNE

Vu la délibération n°47-06-20 de la CDC Médullienne en date du 09 juin 2020 concernant la mise en place d'un dispositif de soutien aux entreprises dans le contexte de crise liée au Covid-19

Vu la modification de l'annexe aux Statuts définissant l'intérêt communautaire de la manière suivante :

Au lieu de :

- Sont d'intérêt communautaire, les commerces implantés dans les zones d'activité économique.
 - La CDC peut réaliser toute étude, action, opération visant au soutien, maintien, accompagnement, des commerces situés en zone d'activité économique.

Devient page 9 point 1-2

- Définition de l'intérêt communautaire de la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Sont d'intérêt communautaire, toute politique locale et toute action visant au soutien, maintien, accompagnement (aides...) des activités commerciales implantées sur le territoire de la CdC Médullienne, rencontrant des difficultés économiques, financières ou sociales à raison de l'épidémie de Covid-19 et des mesures prises pour limiter sa propagation.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide

- **D'APPROUVER** la modification de l'intérêt communautaire de la compétence « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » ;

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66 **** Fax : 05.56.58.12.97

Envoyé en préfecture le 10/11/2020

Reçu en préfecture le 10/11/2020

Affiché le

SLOW 53

ID : 033-213300700-20201103-202074-DE

- D'ACCEPTER cette modification dans l'annexe aux statuts de la Communauté de Communes Médullienne.

Fait et délibéré, les jour, mois, an ci-dessus.

Le Maire,
D.PHOENIX



1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66 ***** Fax : 05.56.58.12.97